

Conditions générales de vente et de services — CGV GENERALES - 2026.4

Document joint — Conditions générales de vente et de services

Yunsha - Jessica Gobeaux

Rue des Lyciets 12 bte 303, 4800 Verviers

TVA : BE1033262212

E-mail : info@yunsha.be

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES YUNSHA

1. CHAMP D'APPLICATION ET QUALITÉ DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute offre, devis, bon de commande, contrat, vente, abonnement, prestation technique, logiciel, SaaS, hébergement, sauvegarde, monitoring, maintenance, support, développement, installation, formation ou autre service fourni par Jessica Gobeaux, exerçant sous la dénomination commerciale « Yunsha », Rue des Lyciets 12 bte 303, 4800 Verviers, BCE 1033.262.212, TVA BE1033.262.212, info@yunsha.be.

Client professionnel

Sont considérés comme Clients professionnels les personnes physiques ou morales contractant dans le cadre de leur activité professionnelle, économique ou institutionnelle, notamment les indépendants, sociétés, entreprises, associations et ASBL.

Une ASBL ou autre personne morale ne devient pas un consommateur du seul fait qu'elle ne dispose pas d'un numéro de TVA.

Consommateur

Est considéré comme consommateur la personne physique qui contracte à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.

L'absence de numéro de TVA ne suffit donc pas à déterminer la qualité de consommateur.

Les dispositions spécifiquement identifiées comme B2B ne sont applicables qu'aux Clients professionnels.

Les dispositions de l'article 28 s'appliquent spécifiquement aux consommateurs et prévalent sur toute disposition incompatible des présentes CGV.

2. FORMATION DU CONTRAT

Sauf stipulation contraire, les offres sont valables trente jours calendrier.

Le Contrat est formé à la première des circonstances suivantes :

- signature ;
- acceptation écrite ;
- acceptation électronique ;
- paiement d'un acompte ;
- commencement d'exécution demandé ou accepté par le Client.

Les CGV doivent avoir été mises à disposition du Client dans des conditions permettant leur opposabilité conformément au droit applicable.

3. OBJET DES PRESTATIONS

Yunsha peut fournir notamment :

- matériel informatique ;
- logiciels et licences ;
- solutions SaaS et cloud ;
- sauvegarde ;
- cybersécurité ;
- monitoring ;
- maintenance ;
- support ;
- hébergement ;
- installation ;
- migration ;
- configuration ;
- formation ;
- développement ;
- intégration ;
- audit et conseil.

Le périmètre exact résulte du devis, bon de commande ou contrat particulier.

4. PRIX

Les prix sont exprimés en euros HTVA sauf indication contraire.

Les taxes, frais de livraison, déplacements, licences tierces et prestations supplémentaires sont facturés lorsque prévus contractuellement ou acceptés par le Client.

Les tarifs des prestations récurrentes peuvent être adaptés conformément au contrat particulier et aux dispositions légales applicables.

5. PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET FORMATIONS

Toute modification de périmètre, extension, migration supplémentaire, développement, déplacement ou prestation hors forfait peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Une formation annulée moins de deux jours ouvrables avant sa tenue peut être facturée lorsque le Client est professionnel, sauf force majeure ou convention contraire.

Les règles impératives applicables aux consommateurs restent réservées.

6. DÉLAIS

Les délais sont indicatifs sauf engagement écrit contraire.

Ils sont suspendus lorsque le Client ne fournit pas en temps utile les informations, accès, validations, paiements ou autres éléments

nécessaires.

7. LIVRAISON ET INSTALLATION

La livraison est réputée réalisée lors de la remise ou mise à disposition du bien ou service selon les modalités contractuelles.

Les règles impératives particulières applicables aux consommateurs restent réservées.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les biens vendus restent la propriété de Yunsha jusqu'au paiement intégral du prix, intérêts et accessoires légalement dus.

Le Client supporte les risques conformément aux dispositions légales applicables à sa qualité.

9. RÉCEPTION ET RÉCLAMATIONS

Le Client professionnel vérifie les produits et prestations sans délai.

Les défauts apparents doivent être signalés par écrit dans les cinq jours ouvrables.

Les vices cachés doivent être dénoncés dans un délai raisonnable suivant leur découverte.

Les droits impératifs des consommateurs ne sont pas affectés par le présent article.

10. SERVICES ET FOURNISSEURS TIERS

Les services tiers peuvent être soumis aux conditions de leurs fournisseurs.

Yunsha ne répond pas des interruptions, suppressions ou modifications décidées par un fournisseur tiers lorsqu'elles échappent raisonnablement à son contrôle et qu'aucune faute propre de Yunsha n'est établie.

11. SERVICES RÉCURRENTS - DURÉE

La durée prévue dans le contrat particulier prévaut.

À défaut, les services professionnels récurrents sont conclus pour douze mois et renouvelés par périodes de douze mois sauf dénonciation trois mois avant l'échéance.

Lorsqu'un contrat particulier prévoit une durée ferme de 36 mois, cette durée prévaut.

Les consommateurs sont soumis aux règles particulières de l'article 28.

12. SUPPORT - MAINTENANCE

Sauf SLA particulier, les services sont fournis dans le cadre d'une obligation de moyens.

13. SAUVEGARDE

Yunsha n'est tenue d'assurer une sauvegarde que lorsqu'un tel service est contractuellement prévu.

La fréquence et la rétention sont celles du contrat ou de l'offre souscrite.

Le Client reste responsable des données exclues du périmètre contractuel.

14. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit notamment :

- communiquer des informations exactes ;
- collaborer ;
- fournir les accès nécessaires ;
- utiliser les Services conformément à leur destination ;
- respecter les licences ;
- signaler les incidents ;
- payer les sommes dues aux échéances convenues.

Le paiement ponctuel constitue une obligation essentielle dans le cadre des services payants.

15. FACTURATION ANTICIPATIVE ET PAIEMENT

15.1 Services récurrents

Sauf convention écrite contraire, les abonnements, licences, SaaS, cloud, hébergements, sauvegardes, monitoring, maintenance et autres services récurrents sont facturés **anticipativement avant la période de service concernée**.

15.2 Exigibilité

Toute facture est payable **comptant, intégralement et dès sa réception**, sauf délai expressément accordé par écrit.

Il n'existe aucun délai de paiement implicite supplémentaire.

15.3 Moment du paiement

Le paiement n'est réputé effectué qu'au moment où les fonds sont effectivement et définitivement crédités sur le compte bancaire désigné par Jessica Gobeaux - Yunsha.

Un ordre de virement, une capture d'écran, une preuve de paiement, un avis bancaire ou une promesse de paiement ne constitue pas un paiement tant que Yunsha n'a pas effectivement reçu les fonds.

15.4 Contestation

Toute contestation d'une facture par un Client professionnel doit être formulée par écrit et motivée dans les huit jours calendrier suivant sa réception.

La contestation d'une partie d'une facture ne dispense pas du paiement de la partie non sérieusement contestée.

16. RETARD DE PAIEMENT - CLIENT PROFESSIONNEL

Le présent article s'applique exclusivement aux Clients professionnels.

Toute somme non payée à son échéance porte, **de plein droit et sans mise en demeure**, intérêt conformément au taux applicable aux transactions commerciales prévu par la loi belge du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, telle que modifiée ou remplacée.

Yunsha bénéficie également, de plein droit et sans mise en demeure lorsque les conditions légales sont réunies, de l'indemnité forfaitaire minimale de **40,00 EUR** prévue par cette législation pour les frais de recouvrement.

Lorsque les frais raisonnables de recouvrement exposés du fait du retard excèdent cette indemnité, Yunsha se réserve le droit de réclamer, dans toute la mesure autorisée par la législation applicable, l'indemnisation raisonnable des frais de recouvrement supplémentaires effectivement occasionnés par le retard.

Peuvent notamment être concernés, dans les limites légalement récupérables :

- frais de rappel et de mise en demeure effectivement exposés ;
- intervention d'un professionnel du recouvrement ;
- conseil juridique ;
- avocat ;
- huissier de justice ;
- frais de procédure ;
- indemnité de procédure ;
- frais d'exécution ;
- autres frais raisonnables nécessaires à la récupération amiable ou judiciaire de la créance.

La présente clause doit être interprétée conformément à la loi du 2 août 2002 et aux dispositions impératives applicables, auxquelles les Parties entendent expressément s'adosser.

17. SUSPENSION DES SERVICES POUR IMPAYÉ - CLIENT PROFESSIONNEL

Le paiement des redevances constitue une obligation essentielle du Client.

Lorsqu'une facture relative à un service est arrivée à échéance et demeure totalement ou partiellement impayée, Yunsha peut suspendre tout ou partie des prestations concernées par l'impayé, notamment :

- accès à Yunsha ;
- espace de l'entreprise ;
- licences ;
- services cloud ;
- hébergement ;
- support ;
- maintenance ;
- monitoring ;
- sauvegardes ou autres prestations récurrentes concernées,

sans devoir obtenir préalablement l'autorisation d'un tribunal.

Yunsha informe le Client de la suspension ou de son imminence par écrit, notamment par courrier électronique.

Cette suspension constitue une mesure conservatoire d'inexécution contractuelle et non une renonciation aux créances.

Elle ne met pas automatiquement fin au Contrat et ne dispense pas le Client du paiement des sommes dues.

La suspension peut être maintenue jusqu'à réception effective par Yunsha de l'intégralité des montants exigibles en principal, intérêts, indemnités et frais légalement récupérables.

La présentation d'une preuve de virement ne contraint pas Yunsha à réactiver le service avant réception effective des fonds.

Après paiement intégral, Yunsha rétablit les services dans un délai raisonnable compte tenu des contraintes techniques.

18. PLAN D'APUREMENT

L'octroi d'un plan d'apurement constitue une faculté de Yunsha et non un droit du Client.

Yunsha reste libre d'accepter ou de refuser la proposition.

L'acceptation d'un plan :

- ne constitue pas une novation ;
- ne vaut pas renonciation aux droits acquis ;
- ne fait pas disparaître les intérêts ou indemnités déjà dus sauf accord écrit contraire ;
- ne contraint pas Yunsha à réactiver immédiatement les services.

Yunsha peut néanmoins accepter exceptionnellement la réactivation de tout ou partie des Services pendant l'exécution du plan.

Cette réactivation constitue une tolérance exceptionnelle.

Le non-paiement intégral et ponctuel d'une seule échéance du plan peut entraîner sa caducité, l'exigibilité immédiate du solde lorsqu'elle est légalement admissible et la nouvelle suspension des services concernés.

19. MANQUEMENT FINANCIER GRAVE - RÉOLUTION

Constituent notamment des indices contractuellement convenus d'un manquement financier grave du Client professionnel :

1. l'existence d'au moins **deux factures échues et totalement ou partiellement impayées** ;
2. le maintien d'au moins **une facture échue et impayée pendant plus de trente (30) jours calendrier** ;
3. le non-respect d'un plan d'apurement accepté ;
4. la répétition de défauts de paiement compromettant objectivement la poursuite normale de la relation contractuelle.

Dans ces situations, Yunsha peut mettre le Client en demeure de régulariser la situation dans un délai indiqué dans la mise en demeure, tenant compte de la gravité du manquement.

À défaut de régularisation, Yunsha peut, lorsque les conditions légales de la résolution sont réunies, notifier la résolution extrajudiciaire du contrat concerné par **courrier électronique ou courrier recommandé**, sans préjudice du droit de chacune des Parties de saisir le tribunal compétent.

Les sommes déjà échues restent dues.

Lorsque le contrat comporte une durée ferme, l'indemnité de rupture prévue à l'article 20 peut également être exigible.

20. INDEMNITÉ DE RUPTURE D'UN CONTRAT À DURÉE FERME - B2B

Lorsqu'un contrat professionnel à durée ferme prend fin anticipativement en raison :

- d'une rupture injustifiée décidée par le Client ;
- d'un manquement grave imputable au Client permettant la résolution ;
- d'un défaut de paiement permettant la résolution conformément aux présentes CGV,

le Client est redevable, outre les sommes déjà échues, d'une indemnité conventionnelle correspondant à :

mensualité récurrente contractuelle × nombre de mois restant à courir jusqu'au terme de la période contractuelle ferme en cours.

Cette indemnité constitue l'évaluation conventionnelle du préjudice prévisible résultant de la rupture prématurée et tient notamment compte de la perte des redevances contractuellement attendues, des investissements commerciaux et techniques, de l'intégration, du provisionnement des ressources et infrastructures et de l'organisation du service sur la durée convenue.

Elle n'est pas due lorsque la fin anticipée résulte exclusivement d'un manquement grave de Yunsha dûment établi.

La présente disposition s'applique sous réserve des dispositions impératives et du pouvoir d'appréciation éventuellement reconnu au juge.

21. DÉFAILLANCE AFFECTANT PLUSIEURS CONTRATS - CLIENT PROFESSIONNEL

Lorsqu'un même Client est lié à Yunsha par plusieurs contrats, abonnements ou services, un manquement financier grave affectant

l'un d'entre eux peut être pris en considération pour apprécier le risque relatif aux autres relations contractuelles.

Lorsque des éléments objectifs font raisonnablement apparaître un risque sérieux que le Client n'exécute pas ses obligations financières futures, Yunsha peut notamment :

- refuser d'accroître son exposition financière ;
- subordonner de nouvelles prestations à un paiement anticipé ;
- demander des garanties raisonnables ;
- suspendre les prestations pour lesquelles les conditions légales de suspension sont réunies.

Lorsque le défaut de paiement est suffisamment grave pour compromettre objectivement la confiance nécessaire à la poursuite de l'ensemble de la relation commerciale et que le Client ne fournit pas, après demande écrite, des garanties suffisantes quant à l'exécution de ses obligations, Yunsha pourra exercer les droits de suspension ou de résolution légalement disponibles pour les contrats concernés.

La mesure prise doit rester proportionnée à la gravité du risque ou du manquement.

Cette disposition vise à éviter que Yunsha soit contrainte de continuer à supporter un risque financier manifestement accru envers un Client dont la défaillance contractuelle est objectivement établie.

22. RESPONSABILITÉ

Sauf disposition impérative contraire, Yunsha répond uniquement des dommages directs résultant d'une faute prouvée qui lui est imputable.

Sous réserve des responsabilités ne pouvant légalement être limitées, la responsabilité cumulée de Yunsha est limitée au montant HTVA payé au cours des douze mois précédant le fait générateur ou, pour une prestation ponctuelle, au montant de la commande concernée.

Les dommages indirects sont exclus dans les limites permises par la loi.

23. FORCE MAJEURE

Aucune Partie n'est responsable d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens du droit belge.

Si l'empêchement devient durable, les conséquences sont déterminées conformément au droit applicable et au contrat concerné.

24. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits relatifs aux logiciels, développements, méthodes, scripts, interfaces, documentations, modèles, designs et solutions Yunsha demeurent la propriété de Yunsha ou de leurs titulaires respectifs sauf cession écrite expresse.

25. DONNÉES PERSONNELLES

Lorsque Yunsha traite des données personnelles pour le compte du Client, les rôles et obligations sont déterminés conformément au

RGPD.

Un accord de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD est conclu lorsque nécessaire.

26. CONFIDENTIALITÉ ET RÉFÉRENCE COMMERCIALE

Chaque Partie protège les informations confidentielles de l'autre.

Cette obligation demeure applicable pendant cinq ans après la fin de la relation.

Sauf opposition écrite du Client et sous réserve des règles applicables, Yunsha peut mentionner le nom et le logo du Client comme référence commerciale sans divulguer d'informations confidentielles.

27. NULLITÉ - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

La nullité d'une disposition n'affecte pas les autres dispositions.

Le droit belge est applicable.

Pour les Clients professionnels, sous réserve des règles impératives de compétence, les tribunaux du ressort du siège de Yunsha sont compétents.

28. DISPOSITIONS IMPÉRATIVES APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS

Le présent article s'applique exclusivement lorsque le Client est une **personne physique agissant à des fins étrangères à son activité professionnelle.**

Il prévaut sur les dispositions B2B incompatibles des présentes CGV.

28.1 Identification

L'absence de numéro de TVA ne suffit pas à qualifier une personne de consommateur.

Une personne physique utilisant les Services principalement dans le cadre de son activité professionnelle n'est pas traitée comme consommateur du seul fait qu'elle ne possède pas de numéro de TVA.

Une société, personne morale ou ASBL n'est pas assimilée automatiquement à un consommateur du seul fait de l'absence d'un numéro de TVA.

28.2 Paiement

La facture est payable conformément aux conditions contractuellement communiquées au consommateur.

En cas de retard, Yunsha applique les dispositions impératives du Livre XIX du Code de droit économique.

28.3 Premier rappel gratuit

Avant de réclamer les intérêts ou indemnités contractuellement prévus pour retard de paiement, Yunsha adresse au consommateur le premier rappel gratuit requis par la législation.

Ce rappel contient les informations légalement obligatoires.

Le consommateur bénéficie du délai d'attente légal d'au moins quatorze (14) jours calendrier avant l'application des intérêts et indemnités admissibles.

Lorsque le rappel est envoyé électroniquement, le délai commence conformément aux règles légales applicables.

Lorsque le rappel est envoyé par courrier postal, les règles légales particulières relatives au commencement du délai sont respectées.

28.4 Intérêts et indemnités

Après expiration du délai légal, Yunsha ne réclame que les intérêts et indemnités autorisés par le Livre XIX du Code de droit économique et dans les limites légales applicables.

Les indemnités contractuelles sont plafonnées conformément aux montants prévus par la législation en vigueur.

Aucun cumul de frais de rappel, mise en demeure ou recouvrement ne peut être imposé au consommateur au-delà de ce qui est légalement autorisé.

28.5 Suspension

Une suspension de service pour impayé d'un consommateur ne peut intervenir que dans le respect des dispositions impératives applicables, après les informations et délais requis et pour autant que la mesure soit proportionnée.

28.6 Durée et reconduction tacite

Lorsqu'un contrat de services conclu avec un consommateur prévoit une reconduction tacite, Yunsha respecte l'article VI.91 du Code de droit économique et les autres dispositions impératives applicables.

La clause de reconduction est présentée dans les formes légalement requises.

Après la première reconduction tacite, le consommateur dispose du droit de mettre fin au contrat sans indemnité dans les conditions prévues par la législation, avec un préavis ne dépassant pas le maximum légal.

28.7 Contrats à distance - rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et qu'un droit de rétractation est légalement applicable, le consommateur dispose du délai légal de rétractation.

Lorsque le consommateur demande expressément que l'exécution d'un service commence avant l'expiration de ce délai, Yunsha recueille les consentements et demandes expresses requis par la législation.

Les conséquences financières d'une éventuelle rétractation sont celles prévues par les dispositions impératives applicables.

28.8 Garanties et responsabilité

Aucune disposition des présentes CGV ne limite les garanties légales, recours ou responsabilités qui ne peuvent être écartés contractuellement à l'égard d'un consommateur.

28.9 Clauses abusives

Toute disposition susceptible de créer au détriment du consommateur un déséquilibre manifeste contraire au Code de droit économique est réputée limitée à ce qui est légalement admissible ou, lorsqu'une telle adaptation n'est pas possible, inapplicable.

28.10 Juridiction

Les règles impératives de compétence territoriale protégeant le consommateur prévalent sur toute clause attributive de juridiction contraire.

29. OPPOSABILITÉ ET HIÉRARCHIE CONTRACTUELLE

Les présentes CGV s'appliquent dans leur version acceptée lors de la conclusion du contrat.

En cas de contradiction entre :

1. une disposition impérative de la loi ;
2. le contrat particulier ou bon de commande ;
3. les présentes CGV ;

la disposition impérative prévaut et, entre documents contractuels, le contrat particulier prévaut sur les CGV pour les dispositions qu'il règle spécifiquement.

Le Client reconnaît avoir eu la possibilité de prendre connaissance des présentes CGV avant la conclusion du contrat.

30. OFFRES YUNSHA — TARIFS DE RÉFÉRENCE ET QUOTAS

30.1 Frais normaux de mise en service

Pour les formules visées ci-dessous, les tarifs normaux de mise en service sont : Peppol 175,00 € HTVA ; Pro 850,00 € HTVA ; Infinity 1 250,00 € HTVA. Ces montants constituent les prix de référence contractuels avant toute remise.

30.2 Promotions

Une promotion, un premier mois offert ou une réduction des frais de mise en service ne s'applique que si le devis ou le bon de commande accepté l'identifie expressément, en précise le montant et, le cas échéant, la période de validité. Une présentation ou estimation sur le site public ne modifie pas à elle seule le tarif normal du contrat.

30.3 Quotas Peppol

Le quota mensuel Peppol est calculé pour toute l'entreprise, tous utilisateurs confondus, en additionnant les documents envoyés et reçus pendant le mois civil. Les volumes non utilisés ne sont pas reportés. Les quotas inclus sont de 25 documents pour Peppol, 100 pour Pro et 200 pour Infinity. Un dépassement nécessite une option ou un

changement d'offre accepté.

30.4 Quotas Sasha

Les quotas Sasha sont mensuels, partagés par tous les utilisateurs de l'entreprise et non cumulables d'un mois à l'autre. Lorsque l'option Sasha est activée sur Pro, elle comprend 500 messages par mois. Infinity comprend 500 messages par mois. Pour Pro et Infinity, chaque pack de 500 messages supplémentaires coûte 24,99 € HTVA lorsqu'il a été commandé.

30.5 Sauvegardes et protection

La fréquence de sauvegarde comprise dans les offres est mensuelle pour Peppol, hebdomadaire pour Pro et quotidienne pour Infinity. La protection antivirus mentionnée dans ces offres concerne la plateforme Yunsha ; elle ne constitue pas une licence antivirus pour les postes du Client sauf convention écrite distincte.

30.6 Prix mensuels de référence des offres Yunsha

Sauf conditions particulières acceptées, les prix mensuels de référence sont : Peppol 3,50 € HTVA avec un utilisateur inclus ; Startup 36,00 € HTVA avec un utilisateur inclus ; Pro 50,00 € HTVA avec un utilisateur inclus ; Infinity 70,00 € HTVA avec deux utilisateurs inclus ; Business One 79,00 € HTVA avec un utilisateur inclus. Chaque utilisateur supplémentaire coûte 15,00 € HTVA par mois. Les modules optionnels Startup sont facturés 7,00 € HTVA par module et par mois. Le périmètre fonctionnel exact reste celui du devis, du bon de commande ou du contrat accepté.

Les références incluses sont : Peppol, 25 documents Peppol par mois ; Pro, 100 documents Peppol et 250 Go Cloud par entreprise ; Infinity, 200 documents Peppol et 500 Go Cloud par entreprise ; Business One, 50 documents Peppol, Cloud 1 To, sauvegarde 1 To, antivirus et Microsoft Office, sous réserve du périmètre confirmé dans l'offre. Les quotas Peppol additionnent les documents envoyés et reçus et ne sont pas reportés.

30.7 Sasha et packs supplémentaires

L'option Sasha sur Pro coûte 34,99 € HTVA par mois et comprend 500 messages par mois pour toute l'entreprise, non cumulables d'un mois à l'autre. Infinity comprend 500 messages par mois pour toute l'entreprise, non cumulables d'un mois à l'autre. Pour Pro et Infinity, chaque pack de 500 messages supplémentaires coûte 24,99 € HTVA lorsqu'il est commandé. Les messages Sasha sont distincts des SMS visés à l'article 31.

31. YUNSHA SMS ET ENVOIS AUTOMATIQUES

31.1 Éligibilité et activation

Yunsha SMS est un service à la consommation disponible pour les contrats Pro et Infinity après activation technique et commerciale. Les offres Peppol, Startup et Business One ne comprennent pas Yunsha SMS, sauf condition particulière écrite. Les automatismes sont désactivés par défaut et sont activés fonction par fonction.

31.2 Prix et unité facturable

Le tarif de référence est de 0,10 € HTVA par unité d'envoi avec Pro et de 0,06 € HTVA par unité d'envoi avec Infinity. Le même tarif s'applique aux SMS manuels, aux rappels de rendez-vous, aux rappels de factures et aux rappels d'interventions. Une commande multipart correspondant à un seul message logique reste une seule unité facturable selon les limites techniques de l'interface.

L'unité est enregistrée au premier statut technique fiable « envoyé ». Les statuts « échec » et « revue manuelle » ne sont pas facturés tant qu'aucun envoi fiable n'est établi. Un accusé de livraison ultérieur ne crée pas une deuxième

unité. Le plan, le tarif et la date applicables sont figés lors de l'envoi confirmé ; une modification ultérieure du tarif ne recalcule pas l'historique.

31.3 Configuration et responsabilité du Client

Le Client choisit les destinataires, les numéros, les règles, les horaires et les modèles. Il contrôle leur exactitude, la licéité du contenu et la base juridique de chaque communication. Il lui appartient notamment d'obtenir et de pouvoir démontrer le consentement préalable requis pour les SMS publicitaires, de fournir l'information obligatoire et de permettre une opposition simple et effective. Les rappels transactionnels ne peuvent pas être détournés en prospection.

31.4 Acheminement et disponibilité

Yunsha met en œuvre des moyens raisonnables pour transmettre les SMS, sans garantir le délai de remise, la réception ou la lecture. L'acheminement dépend notamment de la passerelle, de la SIM, des opérateurs, des réseaux et du terminal du destinataire. Yunsha peut suspendre un envoi manifestement illicite, abusif, frauduleux ou susceptible de compromettre le service.

32. YUNSHA CLOUD

32.1 Cloud par abonnement

La capacité tarifaire est calculée par utilisateur et mutualisée entre les utilisateurs du Client. Les tarifs mensuels HTVA par utilisateur sont : 25 Go à 3,90 € ; 50 Go à 4,90 € ; 100 Go à 5,90 € ; 250 Go à 8,90 € ; 500 Go à 14,90 € ; 1 To à 29,90 €. Avec Yunsha Backup, ils sont respectivement de 5,90 €, 7,90 €, 9,90 €, 14,90 €, 24,90 € et 47,90 € HTVA par utilisateur et par mois.

32.2 Formule Lifetime

« Lifetime » est le nom commercial d'un droit d'usage logiciel sans échéance prédéterminée, payé une fois. Il ne constitue ni un service d'hébergement gratuit à vie, ni une garantie de disponibilité perpétuelle, ni l'achat d'une infrastructure. Une redevance annuelle obligatoire reste due aussi longtemps que le Client souhaite maintenir l'environnement hébergé, les services associés, la sécurité opérationnelle et l'accès en ligne.

Les prix HTVA sont : 100 Go, 599,00 € à l'achat et 49,00 € par an ; 250 Go, 849,00 € et 69,00 € par an ; 500 Go, 1 199,00 € et 99,00 € par an ; 1 To, 1 699,00 € et 149,00 € par an ; 2 To, 2 699,00 € et 229,00 € par an ; 3 To, 3 499,00 € et 299,00 € par an ; 5 To, 4 999,00 € et 449,00 € par an ; 10 To, 7 999,00 € et 749,00 € par an.

Cinq utilisateurs sont inclus. Chaque utilisateur supplémentaire coûte 79,00 € HTVA, une seule fois. Yunsha Backup n'est compris dans une formule Lifetime que si l'offre acceptée le prévoit expressément.

32.3 Mise en service

La mise en service Cloud coûte 350,00 € HTVA pour trois postes, puis 35,00 € HTVA par poste supplémentaire. Elle s'ajoute au prix de la licence Lifetime, à la redevance annuelle ou à l'abonnement Cloud.

32.4 Espace logique réservé et absence de transfert de propriété

Le Client dispose d'un espace logique réservé à son organisation, dans la limite de la capacité commandée. Sauf condition particulière écrite, l'infrastructure physique et les ressources techniques sont mutualisées. La capacité attribuée, l'abonnement, le prix Lifetime et l'expression « espace dédié » ne transfèrent aucun droit de propriété sur un serveur, un disque, un système de stockage, une infrastructure, un nom de domaine, un logiciel, un code source

ou un composant Yunsha.

Le Client conserve ses droits sur les données et documents qu'il dépose. Yunsha et ses concédants conservent leurs droits sur la plateforme, les logiciels, interfaces, méthodes, modèles et documentations.

32.5 Redevance annuelle, suspension et fin du service

La redevance annuelle finance les services hébergés et associés. Son non-paiement peut entraîner leur suspension après information et selon les formalités applicables, sans transformer la licence d'usage en droit de propriété sur l'infrastructure ni imposer à Yunsha un hébergement gratuit. Avant la fin du service, le Client doit demander ou réaliser l'export de ses données selon les modalités contractuelles. Les données peuvent ensuite être supprimées suivant les durées annoncées, sous réserve des obligations légales de conservation.

33. TRAITEMENTS DE DONNÉES LIÉS AU CLOUD ET AUX SMS

Lorsque le Client détermine les finalités du traitement de ses contacts, messages et fichiers, il agit comme responsable du traitement et Yunsha agit en principe comme sous-traitant. Le Client garantit disposer d'une base juridique, fournir l'information requise et traiter les demandes des personnes concernées. Yunsha traite notamment les données nécessaires à l'hébergement, à l'acheminement des SMS, à la sécurité, à la journalisation, au support et à la facturation, suivant le contrat et l'accord de sous-traitance applicable.

34. CLARIFICATION DE L'INDEMNITÉ DE RUPTURE B2B

L'article 20 ne peut donner lieu à une double indemnisation ni au paiement simultané de prestations effectivement fournies et d'une indemnité pour ces mêmes prestations. L'indemnité doit rester proportionnée au préjudice raisonnablement prévisible, tenir compte des coûts variables évités et demeure soumise au pouvoir de réduction du juge et aux dispositions impératives relatives aux clauses abusives entre entreprises.

35. ENTRÉE EN VIGUEUR ET HIÉRARCHIE

Les articles 30.6 à 35 s'appliquent aux contrats qui incorporent la version 2026.4 des présentes CGV. Ils complètent les articles antérieurs et prévalent sur toute ancienne indication tarifaire incompatible, sans modifier rétroactivement un contrat ou un prix déjà accepté.